

17h37

Société par actions simplifiée au capital de 100 €
Siège social : 48, rue de Berri à Paris 8^{ème} (75008)
RCS de Paris n° 979 486 362

(ci-après la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 1^{ER} JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, et le premier janvier, à 15 heures 00,

Madame Shannon, Sefora, Marcelle SITRUK épouse PEREZ, demeurant 48, rue de Berri à Paris 8^{ème} (75008),

Associée unique de la Société 17h37,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Démission du Président de la Société, et nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités de publicité légale.

PREMIÈRE DECISION

(Démission du Président de la Société, et nomination d'un nouveau Président)

L'Associé unique, après avoir pris connaissance de la démission de Monsieur Stéphane PEREZ de ses fonctions de Président, à effet du 1^{er} janvier 2026, prend acte de cette démission.

Il donne quitus entier et définitif au Président de sa gestion à ses fonctions.

L'Associée unique nomme :

- Madame Shannon, Sefora, Marcelle SITRUK épouse PEREZ, demeurant 48, rue de Berri à Paris 8^{ème} (75008),

En qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Stéphane PEREZ.

Cette nomination, qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026, est effectuée pour une durée indéterminée.

DEUXIEME DECISION
(Pouvoirs pour formalités)

L'Associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir les formalités légales de dépôt, de publicité et d'enregistrement.

* *
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

bon pour acceptation des
fonctions de Président

Signé par :

C9B9140AEA56469...

Madame Shannon PEREZ, Associée unique et Présidente*

**signature précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Président »*